Envoyé en préfecture le 13/09/2022
Reçu en préfecture le 13/09/2022
Affiché le
ID : 077-217705011-20220913-32_2022_048-DE

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : **13**
Conseillers en exercice : **13**
Conseillers qui ont pris part à la délibération : **9 présents et 4 représentés**

Date de la convocation du conseil municipal : **1 septembre 2022**
Date d'affichage : **2 septembre 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre, à 18 h

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François DEYSSON, maire.

Présents : François DEYSSON ; Jacques ILLIEN ; Patrick REBEYROL ; Emmanuel CENDRIER ; Claude LAZARO ; Louis de ROYS, Antonio TAPADAS ; Carlos VALERO ; Nadia LEFAY

Pouvoirs excusés : **Jean-Paul LENFANT** représenté par Claude LAZARO ; **Mélanie LAMOTTE** représentée par François DEYSSON ; **Franck ÉTANCELIN** représenté par Antonio TAPADAS ; **Fabien HERREMAN** donne pouvoir à Emmanuel CENDRIER,

Absents : /

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 3.2/2022-048

OBJET : **Vente de la grange sise sur la parcelle AD137, route de la Vallée avec droit d'accès à la cour commune AD62**

François DEYSSON rappelle que :

- La commune ayant acheté la friche industrielle **"ALLO FLOCK"**, ce site désormais dénommé **"Les Prés de la Forge"** est destiné à accueillir l'ensemble des services techniques de la commune ;
- La grange sise sur la parcelle AD137 d'une contenance de 97 m², route de la Vallée, n'ayant plus la vocation de servir d'entrepôt aux services techniques peut être vendue ;
- Les Domaines ont estimé la valeur de ce bien à 40 K€, en date du 22 juillet 2022, avec une marge de 10%.
- Les époux ROQUES, riverains de cette grange, ont fait état de leur intention d'acheter ce local pour un montant de 42 K€ nets vendeur ;
- Les acheteurs disposeront d'un droit d'accès à la cour commune cadastrée AD62 ;
- Les diagnostics obligatoires pour la vente ont été effectués fin août 2022 et pris en charge par la commune.
- Le conseil municipal réuni le 12 septembre 2022 a voté à l'unanimité la **désaffectation** du local cadastré AD137, route de la Vallée ;
- Le conseil municipal réuni le 12 septembre 2022 a voté, à l'unanimité, le **déclassement** du local cadastré AD137, route de la Vallée.

François DEYSSON précise que :

- La commune devra retirer ce bien de son inventaire ;
- Les frais de rédaction de l'acte notarié et frais relatifs à cette acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

Vu les décisions du conseil municipal du 12 septembre 2022 relatives à la désaffectation et au déclassement de la grange sise, route de la Vallée, sur la parcelle AD137 ;

Vu l'intérêt général ;

François DEYSSON demande au conseil

- D'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à la vente, pour un montant net vendeur de 42 K€, de la grange cadastrée AD137, route de la Vallée ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des élus présents et représentés :

- *D'autoriser le maire, à signer tout acte notarié nécessaire à la vente de cette ancienne grange ayant servi d'entrepôt aux services techniques, aujourd'hui désaffectée et déclassée, identifiée sous la référence cadastrale **AD137**, les frais de rédaction de l'acte notarié et autres frais relatifs à cette acquisition étant pris en charge par l'acquéreur ;*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 12 septembre 2022,

Acte rendu exécutoire après publication, le 13 septembre 2022, le maire, François DEYSSON

MAIRIE DE VILLECERF (Seine-et-Marne)